

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-45

CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE LA COMMUNE D'AUCAMVILLE ET LE DEPARTEMENT

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire d'AUCAMVILLE sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à 232 273,74 € HT et composé conformément au tableau ci-après :

OPERATIONS	DEPENSES SUBVABLES	TAUX	SUBVENTIONS
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>			
1 Réseau pluvial du quartier Sigalères	19 000 €	25,80%	4 902 €
2 Assainissement pluvial le long de la RD 3	19 000 €	25,80%	4 902 €
3 Création du piétonnier entre le bourg et le quartier Sigalères	19 000 €	25,80%	4 902 €
4 Aménagement des espaces verts secteur Sigalères	19 000 €	25,80%	4 902 €
5 Implantation du mobilier d'éclairage public vers le secteur Sigalères	18 792 €	25,80%	4 848 €
6 Embellissement des abords de la RD 3	19 000 €	25,80%	4 902 €
7 Aménagement paysager de l'entrée du village	19 000 €	25,80%	4 902 €
8 Traitement des abords du groupement de commerces	19 000 €	25,80%	4 902 €
9 Création du parking de la maison des services	19 000 €	25,80%	4 902 €
10 Aménagement des accès piétons et du parvis de la maison des services	19 000 €	25,80%	4 902 €
11 Traitement paysager des abords de la maison des services	19 000 €	25,80%	4 902 €

OPERATIONS	DEPENSES SUBVABLES	TAUX	SUBVENTIONS
12 Stationnements devant l'ancienne boulangerie route du Burgaud	13 605 €	25,80%	3 510 €
SUBVENTION GLOBALISEE			57 378 €

RECAPITULATIF

Coût H.T. du programme	232 273,74 €
Dépense subventionnable H.T.	222 397,00 €
Subvention globalisée	57 378,00 €
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	25,80%

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités :

- la première de **19 126 €** dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente ;
- la seconde de **19 126 €** un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu ;
- le solde de **19 126 €** à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés.

Je vous demande de délibérer et :

- approuver le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune d'Aucamville,
- m'autoriser à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les articles du Budget Départemental ci-après :

Opérations	Article	Sous fonction	Montant
N° 1 à 12	204 14 34	74	57 378 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 29 août 2008

CP 08/08-45

**CONTRACTUALISATION N° 2 ENTRE
LA COMMUNE D'AUCAMVILLE ET LE DEPARTEMENT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n°2 à conclure avec la commune d'Aucamville pour la réalisation d'un programme estimé à 232 273,74 € HT ;
- Accorde à la commune d'Aucamville une subvention globalisée de 57 378 € payable en trois annuités (la première de 19 126 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 19 126 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1^{er} tiers de subvention déjà perçu, le solde de 19 126 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

OPERATIONS	DEPENSES SUBVBLÉS	TAUX	SUBVENTIONS
<u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u>			
1 Réseau pluvial du quartier Sigalères	19 000 €	25,80%	4 902 €
2 Assainissement pluvial le long de la RD 3	19 000 €	25,80%	4 902 €
3 Création du piétonnier entre le bourg et le quartier Sigalères	19 000 €	25,80%	4 902 €
4 Aménagement des espaces verts secteur Sigalères	19 000 €	25,80%	4 902 €
5 Implantation du mobilier d'éclairage public vers le secteur Sigalères	18 792 €	25,80%	4 848 €
6 Embellissement des abords de la RD 3	19 000 €	25,80%	4 902 €
7 Aménagement paysager de l'entrée du village	19 000 €	25,80%	4 902 €
8 Traitement des abords du groupement de commerces	19 000 €	25,80%	4 902 €
9 Création du parking de la maison des services	19 000 €	25,80%	4 902 €
10 Aménagement des accès piétons et du parvis de la maison des services	19 000 €	25,80%	4 902 €
11 Traitement paysager des abords de la maison des services	19 000 €	25,80%	4 902 €
12 Stationnements devant l'ancienne boulangerie route du Burgaud	13 605 €	25,80%	3 510 €
SUBVENTION GLOBALISEE			57 378 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041434, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,